

Là, il y a de tout : de l'emploi, du commerce, de l'habitat, de la diversification de l'habitat. Contrairement à ce qui est dit par certains, c'est peut-être l'occasion, avec ce nouveau quartier, de recoudre un tissu urbain qui est un peu éclaté.

M. PITON : Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, vous m'avez écouté et dans ce rapport aujourd'hui, c'est avec plaisir que je m'aperçois que vous m'avez entendu. Je vous en remercie donc puisque cette zone va réserver une partie au logement social.

Nous faisons preuve de pragmatisme et en cela le groupe démocrate votera pour cette délibération.

Je tenais également à souligner dans le débat sur l'affectation des terrains que nous sommes dans une communauté d'agglomération et qu'il faudrait avoir une vision certainement plus globale (une vision que l'on a à la communauté d'agglomération) sur les terrains disponibles et leur utilisation.

Je pense que l'avenir de ce secteur plus tourné vers les bureaux en raison de la proximité de transport et une zone commerciale déjà existante est une bonne affectation et peut être également porteur d'emplois, sachant que nous aurons à examiner (et nous l'examinons régulièrement) au sein même de la communauté d'agglomération les différentes affectations industrielles qui peuvent être réservées sur notre territoire.

Le groupe MoDem votera donc pour ce rapport, sachant que nous avons encore un travail important à effectuer sur la liaison de ce quartier avec l'autre côté de l'autoroute, la sécurisation du passage. C'est un projet sur lequel nous serons tous attentifs pour l'avenir. Merci.

Mme CALMET : Sans vouloir prolonger, nous approuverons également ce projet avec intérêt parce qu'il est toujours intéressant de continuer à développer la ville sur la ville et il est de notre responsabilité, notamment en petite couronne, d'augmenter l'offre de logements sociaux dont la région est particulièrement déficitaire.

Pour autant, nous l'avons déjà exprimé et nous le renouvelons ici, des questions se posent encore sur la qualité

